

# FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE DE NORMANDIE

A.S.A du BOCAGE

\* \* \* \*

## *15 ème SLALOM de LESSAY*



\* \* \*

**29 AVRIL 2012**

\*

## **SOMMAIRE**

- Article 1P - ORGANISATION DE LA COURSE
- Article 2P - ASSURANCES
- Article 3P - CONCURRENTS et PILOTES
- Article 4P - VOITURES et EQUIPEMENTS
- Article 5P - PUBLICITES
- Article 6P - SITES et INFRASTRUCTURES
- Article 7P - DEROULEMENT DE L'EPREUVE
- Article 8P - PENALITES
- Article 9P - CLASSEMENTS
- Article 10P - PRIX

# REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile du Bocage organise le 29 Avril 2012 avec le concours de l'Auto Club Etangchois un slalom dénommé :

## *15 ème SLALOM de LESSAY*

Cette épreuve compte pour :

- ◆ la Coupe de France des Slaloms
- ◆ le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile de Normandie
- ◆ le Challenge des Sponsors de l'A.S.A du Bocage

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional en date du 24/01/12 n° 12-B-15 et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation numéro R31 en date du 02/02/12

### ARTICLE 1P - ORGANISATION DE LA COURSE

| <b>Article 1.1p. Officiels</b>                 |                      | N° Licence |
|--|----------------------|------------|
| Président du collège des commissaires sportifs | Mme QUERU Sylvie     | 14919      |
| Commissaire sportif                            | Me PIQUET Agnès      | 140290     |
| Commissaire sportif                            | Mr HELYE Francis     | 1752       |
| Directeur de course                            | Mr LEREDDE Phillipe  | 8465       |
| Directeur de course adjoint                    | Mr JOSSE Jean-Denis  | 34725      |
| Commissaire technique responsable              | Mr OLLIVIER Claude   | 16353      |
| Commissaire technique adjoint                  | Mr GUILLEUX Patrick  | 55340      |
| Médecin responsable                            | Docteur MARTINS      |            |
| Chargé de la mise en place des moyens          | Mr HAMEL Patrick     | 5409       |
| Chargé des relations avec les concurrents      | MR AUBERT Marc       | 40515      |
| Chargé des commissaires de piste               | ROHEE Christophe     | 180224     |
| Chronométrateur                                | Mr GALAIN Jean-Louis | 13138      |

### **Article 1.2 p ; Horaires**

- ▶ Clôture des engagements : le **Mardi 24 Avril 2012** à Minuit. (cachet de la poste faisant foi)
- ▶ Publication de la liste des engagés : le **Judi 26 Avril 2012**
- ▶ Vérifications administratives : le **Samedi 28 Avril 2012** de 17 heures 00 à 19 heures.  
le **Dimanche 29 Avril 2012** de 7 heures 30 à 9 heures 30.
- ▶ Vérifications techniques : le **Samedi 28 Avril 2012** de 17 heures 00 à 19 heures 30.  
le **Dimanche 29 Avril 2012** de 7 heures 30 à 10 heures 00.
- ▶ Lieu : Piste de Karting Lessay.
- ▶ Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 8 heures 30.
- ▶ Essais chronométrés : le **Dimanche 29 Avril 2012** de 8 heures 30 à 10 heures 30.
- ▶ Briefing des pilotes : le **Dimanche 29 Avril 2012** à 10 heures 30 au parc pré-grille.
- ▶ Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 10 heures 40 .

### **Course :**

1ère manche : à partir de 10 H 45 à 12 H 45  
2ème manche : à partir de 13 H 45 à 15 H 45  
3ème manche : à partir de 16 H 00 à 19 H 00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course . Les concurrents en seront informés par affichage.

Parc fermé obligatoire à l'issue de l'épreuve.  
Lieu : près du Parc concurrents .  
Remise des prix le 29 Avril 2012 vers 19 heures 00 .

**Article 1.3 p . Vérifications :**

Les vérifications administratives et techniques ( voir **art 1.2 p Horaires** ) .

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au :  
Garage HAMEL à COLOMBY

Taux horaire de la main d'œuvre : 45 € TTC .

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle 9 H 45.

**Article 1.5 p. Dispositions particulières :**

Néant.

---

**ARTICLE 2p . ASSURANCES**

Conforme au règlement standard des slaloms

---

**ARTICLE 3p . CONCURRENTS ET PILOTES**

**Article 3.1 p. Engagements :**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**GARAGE HAMEL**

**51 Le Bourg**

**50700 Colomby**

**Tél.: 02 33 40 00 94 / Fax : 02 33 40 45 39**

et devront être envoyés avant le Mardi 24 Avril 2012 à Minuit ( cachet de la poste faisant foi ) .

Les frais de participation sont fixés à 85 €uros

**Pour être valable les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation .**

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision .

---

**ARTICLE 4p . VOITURES ET EQUIPEMENTS**

**Article 4.1 p. Voitures admises :**

Le nombre de voitures admises est fixé à 100.

Les groupes et les classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Slaloms  
( Voir tableau épreuves ) .

Les voitures du groupe loisir ne sont pas admises. En 2012 Le Groupe C3 devient CNF.

**Article 4.2.7 p. Echappement :**

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux. Slalom: 110 DB A MAXI.

---

**ARTICLE 5p . PUBLICITES**

Néant

---

**ARTICLE 6p . SITES ET INFRASTRUCTURES**

**Article 6.1 p. Parcours :**

Le 12ème Slalom de Lessay

à le parcours suivant : voir plan

La course se déroulera en **3 manches** .

Procédure de départ : Chaque voitures partira dans l'ordre de passage prévu à l'art 7 du règlement standard .

Départ : sortie piste de karting.

Arrivée : sur la piste.

Longueur du parcours : 1900 mètres .

**Article 6.5 p. Parc concurrent :**

Les parcs concurrents seront situés sur le parking du karting et seront accessibles à partir du samedi 28 Avril 2012 à 15 heures .

**Article 6.6 p. Parc fermé final :**

**Voir article 1.2p**

**Article 6.7 p. Tableau affichage :**

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les essais et la course au parc départ.

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ .

**Article 6.8 p. Permanence :**

Pendant la manifestation au secrétariat piste de karting de 8 H 00 à 19 H 30

Téléphone de permanence : 06 83.26.86.04

**Centre de secours de LESSAY - Tél. : 18 – Portable 112**

---

**ARTICLE 7p . DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

---

**Article 7.2 p. Conférence aux pilotes ( briefing ) :**

Voir Article 1.2 p .

**Article 7.3 p. Course :**

Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard .

La procédure de départ : aux feux .

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

**Article 7.4 p. Echauffement des pneumatiques :**

**TOUT MOYEN DE CHAUFFE DES PNEUMATIQUES EST INTERDIT, SOUS PEINE D'EXCLUSION DE L'EPREUVE .**

---

**ARTICLE 8p . PENALITES**

---

Non respect de l'ordre de passage : **2s** de pénalisation.

---

**ARTICLE 9p . CLASSEMENTS**

---

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé.

Les classements provisoires seront affichés 20 minutes après l'arrivée du dernier concurrent .

- 1 classement général

- 1 classement général féminin

- 1 classement pour chacun des groupes ( voir règlement standard )

- 1 classement pour chacune des classes ( voir règlement standard )

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

---

**ARTICLE 10p . PRIX**

---

~~Article 10.5p . Coupes :~~

Il sera attribué une coupe :

- aux trois premiers au scratch

- aux premiers de groupe et classe

- à la première féminine.

- à deux commissaires de piste désignés par tirage au sort.

Les coupes de classe ne sont pas cumulables avec les coupes de groupe.

**Article 10.5p . Remise des coupes :**

Voir Article 1.2 p .